

BULLETIN D'INFORMATION

de la FONDATION iFRAP

ÉDITO



Agnès Verdier-Molinié, directeur de la Fondation iFRAP

n ce mois de novembre 2012, la France a vécu un tournant : ceux qui prennent des risques et sont les moteurs de la croissance aimeraient bien qu'on leur laisse faire leur travail. Ils aimeraient aussi que, du côté de la baisse des dépenses publiques, un effort plus que symbolique soit fait. Notre mission à la Fondation iFRAP est double : montrer le chemin de la baisse des dépenses publiques et celui du retour de la croissance et de la création d'emplois marchands. Faire comprendre aussi au gouvernement et au Parlement que la croissance ne se crée pas contre les entrepreneurs et les investisseurs. La fronde des « pigeons » n'a été qu'un juste retour de bâton.

Tous ces atermoiements sur la taxation du capital auraient pu être évités par un minimum de dialogue. Résultat: une réforme de la taxation du capital qui ressemble fortement à une usine à gaz. Les plusvalues de cessions seront bien taxées dorénavant au barème de l'impôt sur le revenu et non plus au taux forfaitaire de 19 %. Cela dit, les titres détenus entre deux et quatre ans bénéficieront d'un abattement de 20 %, 40 % pour au moins six ans, les plus-values seront exonérées si elles sont réinvesties à 50 % dans une ou des entreprises dans les trois ans... Et resteront imposés au barème ceux qui, en gros, peuvent justifier d'une fonction dirigeante dans l'entreprise. Bref, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Le problème à la base de tout, c'est que le gouvernement veut différencier les entrepreneurs (qui travaillent dur) et les investisseurs (qui s'enrichissent en « dormant »). Or, entrepreneurs et investisseurs sont souvent les mêmes personnes et ont absolument besoin les uns des autres.



I Tribune publiée dans Le Monde

« La révolte gronde contre le projet de budget 2013. Les dernières mesures annoncées ont été le détonateur. Les créateurs de start-up ne veulent plus être pris pour des « pigeons » et de les rassurer: les petites et moyennes entreprises (PME) leur faveur seraient maintenues. Pourtant, le gouvernement touche bel et bien au financement de ces PME, et même barème de l'impôt sur le revenu les plus-values de cessions.

Qui va continuer à garder des parts dans des entreprises françaises de petite ou moyenne taille pour une rémunération de l'investissement inférieure à un placement en assubénéficient pas d'exonération des plus-values pour cause de départ en retraite – et qui ne peuvent réinvestir 80 % du à hauts risques – vont se trouver imposés, pour les plus hautes tranches, non plus à 35 % mais à

60 %. Tout part de l'idée fausse qu'il faudrait, pour être juste, taxer le capital comme le travail alors que nos voisins européens ne le font pas. »

Dans les médias...





Assemblée nationale: la mandature de la transparence ?

n juin, la Fondation iFRAP a publié dans *Société Civile* une étude de fond sur l'Assemblée nationale. L'Assemblée est dotée d'une forte autonomie au même titre que tous les pouvoirs publics constitutionnels. Mais cette autonomie confine aujourd'hui à l'opacité pour un bud-

get annuel de fonctionnement et d'investissement de 539 millions d'euros. Les données sur l'Assemblée nationale sont confuses et secrètes, particulièrement celles relatives à la rémunération des agents. Les dépenses de personnels y apparaissent pourtant beaucoup plus élevées qu'au Bundestag ou à la Chambre des Communes. Ainsi, en France, l'Assemblée nationale offre-telle une rémunération moyenne, toutes catégories de personnels confondues, de plus de 7 700 € brut par mois et par agent. C'est près de 77 % de plus que pour un fonctionnaire du Bundestag allemand et près de deux fois plus que pour son homologue britannique (en parité £/€ 2010). Les indemnités pour travaux supplémentaires des agents de l'Assemblée représentent un volume total de 48,4 millions d'euros lorsque les rémunérations de base représentent 53,18 millions d'euros. Ces indemnités permettent aux agents de l'Assemblée nationale de doubler leurs rémunérations. Par ailleurs, la France est le pays d'Europe où le député reçoit personnellement le plus d'indemnités différentes pour un montant plus élevé: 162 146 euros contre 139 644 euros pour un député Allemand et un maximum de 105 188 euros pour un député britannique.

Notre étude a débouché sur huit propositions de réformes. Dans sa conférence de presse tenue fin septembre, Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, a affirmé: « Je veux que l'Assemblée nationale soit une maison de verre, transparente, exemplai-

re, irréprochable. » Il a repris les propositions de la Fondation sur le contrôle du budget par la Cour des comptes et la transparence dans l'usage de la réserve parlementaire.

Plusieurs mesures annoncées vont dans le bon sens et sont proches de celles que nous préconisions en juin:

la gestion « à *l'euro près* » de son prédécesseur Bernard Accoyer sera poursuivie: objectif de baisse de 3 % du budget de l'Assemblée, diminution des frais de déplacements aériens;

Contrôle de l'Assemblée nationale par la Cour des comptes : certification des comptes par la Cour pour le budget 2013 ;

I réforme de la réserve parlementaire: « La réserve parlementaire, qui représente 90 millions d'euros, sera distribuée aux groupes politiques au prorata des effectifs de chaque groupe », c'est-à-dire qu'un député de l'opposition se verra attribuer autant de crédits qu'un député de la majorité;

publication, des fin 2012, de la liste des subventions et investissements soutenus par la réserve parlementaire;

I non-cumul des mandats;

I partenariats conclus entre l'Assemblée nationale et « des centres de réflexion ou des fondations » pour « ouvrir l'Assemblée sur l'intelligence extérieure ».

Mais il est regrettable que ne soit prévue aucune réforme portant sur les rémunérations des agents de l'Assemblée. Aucune réforme n'a été annoncée sur le manque de transparence des IRFM (indemnité de représentation et de frais de mandats). Claude Bartolone se contente de préconiser une baisse de 10 % de l'IRFM, et de demander au déontologue un audit pour « déterminer le montant du forfait nécessaire à couvrir les frais de représentation ». Il aurait été plus efficace de fiscaliser les IRFM et de laisser le soin aux services des impôts de vérifier les justificatifs des députés pour pouvoir bénéficier des abattements pour frais professionnels, comme c'est le cas pour n'importe quel citoyen en France.



Dépenses régionales, l'exemple de l'Île-de-France

a Fondation iFRAP a publié en septembre une enquête inédite sur les dépenses de la région Île-de-France. En effet, depuis la loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004, les régions se sont vues redistribuer des pouvoirs autrefois dévolus

à l'État (transports, formation...) avec de lourdes conséquences budgétaires et un fort impact sur l'organisation des services. Mais, là où les dépenses de fonctionnement ont, par exemple, augmenté en moyenne de 0,7 % dans les régions entre 2010 et 2011, elles ont augmenté de 2,3 % en Île-de-France. Les dépenses de personnel ont, elles, baissé de près de 2,5 % dans les régions, sauf en Île-de-France où elles ont augmenté de 1,2 % entre 2010 et 2011 et devraient grimper jusqu'à 3,1 % en 2012.

La Fondation s'est procuré les comptes administratifs 2003 à 2010 de l'Île-de-France ainsi que les organigrammes 2003 et 2010 et a découvert:

hors décentralisation, une augmentation des personnels de 59 % entre 2003 et 2010;

■ une augmentation de 34 % du nombre de services depuis 2003;
■ un patrimoine immobilier important, implanté dans les quartiers les plus chers de la capitale;

la Région soutient 3 400 associations pour 520 millions d'euros de subventions en 2010.



L'enquête a fait la couverture de l'hebdomadaire *Le Point* du 13 septembre consacré aux finances peu économes des collectivités locales.

En temps de disette budgétaire, ce rapport d'audit n'est pas passé inaperçu, d'autant plus que le gouvernement commence à parler d'économies sur les dépenses locales.

Nos recommandations pour mieux gérer les régions:

I fixer une taille maximale des services régionaux qui correspondrait au nombre d'habitants; c'est le mécanisme actuel pour fixer les effectifs des cabinets des présidents de région;

l appliquer des mesures de réduction des effectifs locaux. La Fondation iFRAP a évalué qu'il serait possible d'économiser 6 milliards d'euros en cinq ans en appliquant une baisse raisonnable de 1 % des effectifs par an;

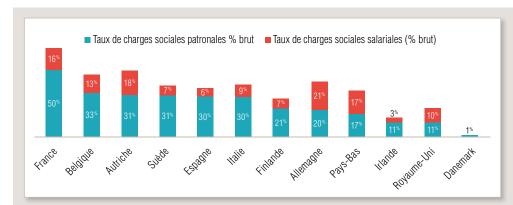
■ enfin, les régions doivent se concentrer sur leur cœur de mission (lycées, transports...) et ne pas se disperser. L'Île-de-France a consacré 520 millions d'euros en subventions aux associations en 2010 et ce, sans contrôle vraiment approfondi de l'utilisation de ces deniers publics. Par ailleurs, 5 millions d'euros ont été consacrés à l'aide au développement. Or, c'est une mission qui relève plutôt de l'État.



Compétitivité des entreprises: et si on commençait par la fiscalité?

a Fondation iFRAP, en partenariat avec ASMEP-ETI, syndicat des entreprises de taille intermédiaire et des entreprises patrimoniales, a publié en octobre une étude comparative sur la fiscalité des entreprises en Europe. Fondée sur l'analyse de quatre cas concrets d'entreprises implantées dans différents pays européens, cette étude met en lumière un diagnostic alarmant: bien au-delà du seul IS, une véritable « cascade fiscale » pèse sur nos entreprises et vient très lourdement grever leur compétitivité. La seule comparaison avec l'Allemagne est sans appel: la France compte 153 taxes et prélèvements pesant directement ou indirectement sur l'entreprise lorsque l'Allemagne n'en compte que 55. Hors IS, ce sont 72,7 milliards d'euros de taxes diverses qui frappent la production – dont 25,5 milliards d'euros de « petites taxes » (4,6 % du PIB) – qui, mises bout à

bout, font une bien singulière exception française. Ce lourd handicap fiscal s'ajoute à celui que la France connaît en matière de coût du travail. Pour le surmonter, ASMEP-ETI et la Fondation iFRAP formulent 10 propositions concrètes et opérationnelles (voir encadré) qui visent un seul et unique objectif: mettre la fiscalité au service du développement de long terme de nos entreprises!



I Taux de charges sociales patronales et salariales par pays classées par charges patronales décroissantes (% brut)

Sources: Ernst & Young 2010, évaluation par pays.

Les 10 propositions de la Fondation iFRAP et d'ASMEP-ETI

Objectivité du débat fiscal

1. Élaborer « un indice de fiscalité réelle » des entreprises pour: a. objectiver la cascade fiscale hors IS et l'ensemble des dispositifs parafiscaux qui pèsent sur les entreprises; b. permettre des comparaisons objectives de pression fiscale entre les PME, ETI, GE. Cet indice, élaboré par le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), serait annexé aux lois de finances en amont de tout débat parlementaire.

Démarrage/amorçage

- 2. Mise hors plafond global des niches du 199 terdecies OA (avantage Madelin) qui incite à investir une partie de l'impôt sur le revenu dans les fonds propres des entreprises.
- 3. Considérer l'investisseur qui investit plus de 100 000 euros dans une entreprise comme un « investisseur actif » et non plus passif pour lui permettre de déduire ses pertes de sa fiscalité personnelle dans le cadre d'une société de capitaux à transparence fiscale.
- 4. Permettre à ceux qui sont assujettis à la tranche à 75 % de l'IR d'opter pour

l'investissement d'une part conséquente de leur revenu dans une entreprise afin de leur permettre de ne pas être concernés par cette tranche à 75 %.

Pérennité des ETI

5. Faire des « pactes de conservation de titres » le socle de l'investissement de long terme en étendant à l'ensemble des actionnaires concernés, dirigeants ou non, le régime des biens professionnels exclus du calcul de l'ISF. Exonérer de taxation sur les plus-values les cessions de titres effectuées au sein d'un pacte afin de garantir l'actionnariat productif de long terme.

Cession/transmission

- 6. Renoncer à la « barèmisation » de l'impôt sur les plus-values et revenus du capital mobilier, et conserver l'imposition au PFL. En particulier, l'effet de l'inflation sur la valeur du capital lorsque celui-ci sert de base à l'imposition (cas des plus-values et des valeurs à revenu fixe) aboutit à des impositions dépassant très souvent 100 %.
- **7.** Faciliter la transmission d'entreprise en encourageant notamment les donations en

démembrement de propriété sans perte de pouvoir jusqu'à l'âge de 75 ans. Recourir à la valorisation comptable de l'entreprise et non à sa valorisation boursière pour le calcul des droits de succession.

Taxes sur la production

- 8. Supprimer les 98 dispositifs à rendement très faible, voire nul, compte tenu des coûts de gestion, aussi bien pour les entreprises que pour l'administration. Cette suppression pourrait être compensée par une suppression d'un montant équivalent d'allégements et niches.
- Basculer l'assiette de certaines taxes, et notamment de la CET, sur les résultats de l'entreprise plutôt qu'au niveau de la production.

Coût du travail

10. Libérer les coûts salariaux par l'instauration d'un taux unique de TVA « compétitivité/emploi » redonnant à nos entreprises des marges de manœuvre nouvelles. Celle-ci devrait être équitablement répartie entre gains de productivité et revalorisation salariale.



L'iFRAP aux Trophées des think tanks



Lors de la deuxième édition des trophées des think tanks français, lundi 17 septembre, la Fondation iFRAP s'est classée dans le palmarès de tête pour trois d'entre eux (3e pour la communication, 4e pour le prix des journalistes et 4e pour le think tank de l'année).

n 2012, ce sont 40 think tanks qui ont participé à ce rendez-vous organisé par l'Observatoire français des think tanks et Burson-Marsteller i&e, en association avec CCI France, pendant lequel quatre trophées ont été décernés.

« 2012, année d'élections, a permis aux think tanks d'accroître de façon tout à fait notable leur présence dans le débat public et les médias. (...) Cette tendance à plus de professionnalisation en communication se retrouve dans les résultats du Trophée de stratégie de communication, avec un net resserrement des notes finales. Le cas de la Fondation iFRAP, arrivée pour ce Trophée en 3° position, vient illustrer ce point. Elle a fortement investi sur ce champ lors de l'année écoulée, avec un usage cohérent des différents formats de communication. En termes de vitalité, de nombreux partenariats médias lui ont permis d'élargir son audience au-delà de ses premiers cercles. Par ailleurs, la Fondation a su rebondir sur le tremplin de visibilité qu'a constitué la période électorale, s'investissant notamment, comme plusieurs autres think tanks, dans une communication autour du chiffrage des programmes. Enfin, sur le Web, l'ergonomie du site s'est renforcée et l'usage des réseaux sociaux s'est développé. »

> Virginie Thomas, directrice conseil chez Burson-Marsteller i&e, co-organisateur des Trophées des think tanks

En savoir plus...



La Fondation iFRAP est une fondation d'utilité publique, reconnue décret en Conseil d'État paru au

Journal officiel le 19 novembre 2009. Fondation unique à la fois par son objet, « effectuer des études et des recherches scientifiques sur l'efficacité des politiques publiques, notamment celles visant la recherche du plein-emploi et le développement économique, faire connaître le fruit de ces études à l'opinion publique, proposer des mesures d'amélioration et mener toutes les actions en vue de la mise en œuvre par le Gouvernement et le Parlement des mesures proposées », et par son financement exclusivement privé, elle est le résultat de 25 années de recherches et de publications visant la performance des dépenses publiques.

La Fondation iFRAP est dirigée par un conseil d'administration dont le président est Olivier Mitterrand et Bernard Zimmern le président d'honneur. L'équipe de chercheurs, dirigée par Agnès Verdier-Molinié, réalise un travail de recherche, s'appuyant sur des faits et chiffres, fruits de recherches économiques et économétriques, publiés dans sa revue mensuelle Société Civile : Sandrine Gorreri (retraites, financement des entreprises), Samuel-Frédéric Servière (finances publiques, fiscalité), Philippe François (retraites, santé), Bertrand Nouel (justice, social), Charlotte Uher (éducation, culture), Christian Arnault (transports). Responsable du service dons et abonnements: Monique Olivet.

SOUTENIR LA FONDATION IFRAP

OUI, je m'abonne à Société Civile pour 1 an, soit 65 € au lieu de 89€ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP



М.	Mme	M ^{lle}

Nom	. Prénom
Organisme	
Adresse	
Code postalLoca	lité
E-mail	

OUI, je soutiens la Fondation iFRAP et fais un don de...... € que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP

AVANTAGE FISCAL*

Vous êtes une personne morale: réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans). Vous êtes une personne physique: au titre de l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable; ou bien au titre de l'ISF, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 45000 euros, de 75 % de vos dons versés.

Seuls les dons donnent droit à déduction fiscale.